

# Orientations Budgétaires 2019

*Budget Principal  
et Budget annexe « Aéroport d'Avignon »*

## A V I S



16 Octobre 2018

Rapporteure  
**Florence LIBRA**

Assistée de Christiane GAU

Avis adopté à l'unanimité des 119 conseillers présents

dans le cadre d'une saisine obligatoire

# Budget Principal

## 1. Le contexte économique

---

L'élaboration budgétaire 2019 intervient dans un environnement économique et social tendu, les signes de la reprise restant fragiles.

Ces orientations s'inscrivent dans un contexte de contraintes financières nationales et régionales soulignées par l'Exécutif dans son rapport :

- Des prévisions de croissance revues à la baisse
- Un risque de remontée des taux d'intérêt
- Des mesures nationales impactant les budgets des collectivités
- La fixation d'un objectif d'évolution limitée de la dépense locale

## 2. Les orientations budgétaires 2019

---

### 2.1. Les objectifs politiques de la Région

Les grands axes affichés par la Région pour 2019 sont les suivants :

- Le plan climat
- L'éducation, la culture, la jeunesse
- L'économie, l'emploi, la formation, l'innovation, l'international
- Les transports, la mobilité et les grands équipements
- L'aménagement du territoire et le développement durable
- L'Europe et la coopération méditerranéenne
- La connaissance du territoire et la planification

La Région indique également avoir initié une démarche de modernisation de sa gestion et de son fonctionnement.

### 2. 2. Les Objectifs budgétaires de la Région

La Région affiche sa volonté de poursuivre la trajectoire financière définie en début de mandat par l'exécutif, qui se décline comme suit :

- La réduction du niveau d'endettement
- L'amélioration du taux d'épargne pour maintenir l'investissement
- La maîtrise des dépenses de fonctionnement

## 2. 3. Les recettes et dépenses prévisionnelles de fonctionnement

### 2. 3.1. Les recettes

Le rapport fournit de nombreuses informations sur les prévisions de recettes et sur les éventuels risques liés à l'évolution de la conjoncture.

La Région prévoit des recettes de fonctionnement 2019 à hauteur de 1.945 MD€, en baisse de 1,1 % par rapport aux recettes inscrites au BP 2018.

### 2. 3. 2. Les dépenses

Contrairement aux recettes, les dépenses sont fort peu détaillées. La Région prévoit des dépenses de fonctionnement 2019 d'un montant de 1.675 MD€, en augmentation de 1,24 % conformément au seuil fixé par l'Etat.

Les seuls détails qui nous sont communiqués correspondent aux frais de personnel. La Région affirme vouloir « *contenir la masse salariale et frais assimilés à 270.1 M€* ».

## 2. 4. Les prévisions d'investissement

La Région se fixe un objectif global d'investissement en 2019 de 550 M€.

## 2. 5. L'endettement

A fin 2018, la Région annonce un encours de la dette, incluant le crédit-bail, de 2.865 MD€. Le montant prévisible de la dette à fin 2019 n'est pas mentionné, mais la Région précise que :

- Le taux d'épargne brute doit passer de 16,8 % en 2018 à 17 % en 2019
- La capacité de désendettement qui est de 7,9 années à fin 2018 devrait être proche de 8 années en 2019.

## 3. Avis du CESER

---

Le CESER regrette que les prévisions budgétaires ne s'appuient que sur le contexte économique et institutionnel. Il serait utile que les éléments de contexte prennent également en compte les aspects sociaux et environnementaux.

On note une approche assez prudente au niveau des recettes.

La fiscalité a pris une place prépondérante dans les ressources. Toutefois, il s'agit pour l'essentiel de recettes fiscales transférées sur lesquelles la Région n'a qu'un très faible pouvoir de modulation (cartes grises et TICPE).

Concernant la prévision de dépenses réelles de fonctionnements 2019 de 1.675 Md€, le CESER s'interroge sur l'écart entre ce montant inscrit au ROB et les 1.853 Md€ portés à la DM2 2018.

Des choix devront inévitablement être faits pour atteindre les objectifs politiques et budgétaires que la Région s'est fixés.

Sur ces pistes d'économies, aucune information n'est donnée dans le rapport.

Le CESER souhaiterait avoir plus d'informations sur le phasage envisagé concernant le déstockage de l'importante masse d'autorisations de programme à apurer.

Le CESER relève un niveau d'endettement qui reste très élevé.

Plus généralement, ce Rapport d'Orientations Budgétaires appellerait à plus d'explications qui permettraient de lever ou d'atténuer des inquiétudes ou des questionnements.

Même s'il est compréhensible qu'au stade des Orientations Budgétaires il puisse subsister des incertitudes et des imprécisions, cette situation, déjà constatée par le passé, conduit le CESER à proposer à la Région de mettre en place une organisation qui permettrait une meilleure information et des échanges au fil de l'eau. Ce qui serait bénéfique aux deux Instances.

Parallèlement, constatant que plusieurs Conseils régionaux organisent conjointement avec les CESER des commissions d'évaluation des politiques publiques, le CESER Sud Provence Alpes Côte d'Azur demande la mise en place d'une telle commission dans notre région, ainsi qu'elle est prévue par la loi NOTRe.

La Commission des Finances a apprécié la présence d'élus régionaux ainsi que celle du Directeur Général et de ses services pour l'exposé qu'ils ont bien voulu présenter et les réponses apportées.

Cependant, plusieurs commissions déplorent vivement l'absence d'élus voire de représentants des services à leurs réunions, alors qu'il avait été annoncé que le ROB serait explicité en commissions.

## **Budget annexe** **« Aéroport d'Avignon »**

Le Conseil Economique Social et Environnemental Régional, après avoir pris connaissance des Orientations Budgétaires 2019 pour le Budget annexe de l'aéroport d'Avignon, aurait souhaité avoir des éléments plus détaillés relatifs :

- Au projet de mise en œuvre d'un régime d'aides au bénéfice des compagnies aériennes, dans un contexte européen assez peu favorable à ce type d'interventions publiques

- Sur les objectifs de la Région dans le cadre du technopôle Pegase, de manière prospective, notamment au regard de l'aménagement du territoire.

Les dépenses d'investissements 2019 concerneront les travaux de construction d'une nouvelle aérogare ainsi que la poursuite et la fin du chantier d'aménagement du technopôle Pegase, et enfin des travaux d'entretien.

Le CESER relève qu'il est prévu en 2019 de souscrire un nouvel emprunt, qui viendra s'ajouter à l'encours de la dette régionale.

Le CESER prend acte de ces Orientations Budgétaires pour 2019.

# **Contributions des Commissions sectorielles**

Aménagement et Développement des Territoires et du Massif,  
Foncier, Habitat et Logement

Emploi, Développement Economique Régional

Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation

Relations Internationales, Europe et Euro-Région

Culture, Patrimoine culturel

Tourisme

Transports Publics Régionaux et Eco mobilité

Agriculture, Forêt, Mer, Pêche et Littoral

Développement soutenable, Environnement, Energie et Climat

Lycées, Patrimoine et Investissements Régionaux

Formation Professionnelle et Apprentissage

Solidarité, Prévention et Sécurité, Santé et Services

Sport, Jeunesse et Vie associative

## **Aménagement et Développement des Territoires et du Massif, Foncier, Habitat et Logement**

---

Lors de la présentation des Orientations Budgétaires 2019 à la Commission Finances du CESER, il a été précisé que le détail des Orientations budgétaires thématiques serait présenté devant chaque Commission. En l'absence de représentant élu du Conseil régional à la commission, cette présentation détaillée n'a pu avoir lieu.

La Commission regrette vivement l'absence d'élus régionaux pour présenter les grandes lignes de la politique en matière d'aménagement du territoire qui constitue une des compétences majeures de l'Institution Régionale.

Toutefois, La Commission a remarqué avec intérêt l'évolution du Rapport d'Orientations Budgétaires 2019 qui présente dans un chapitre bien identifié la politique en matière d'aménagement du territoire, même si certains points relevant de ce secteur sont développés dans d'autres thématiques notamment au niveau du Plan climat, du volet Economie, de l'emploi, de la formation, de l'innovation et de l'international...

La Commission souligne avec intérêt la volonté régionale de décliner ses politiques d'intervention 2019 en prenant en compte les 100 actions de son Plan climat « une COP d'avance » afin d'amorcer une nouvelle orientation réduisant les impacts environnementaux à l'heure où les experts du GIEC alertent les gouvernements sur les conséquences du changement climatique.

Si la Commission, dans ce rapport, très concentré, retrouve une grande partie des politiques régionales mises en œuvre ces dernières années, sur les réserves et parcs régionaux avec la création de nouveaux espaces, sur les Contrats régionaux d'équilibre territorial (CRET) nouvelle génération, sur un livre blanc des risques naturels, sur la politique du massif alpin, sur la préservation du foncier et le test de la nature en ville, certains sujets semblent absents ou trop peu développés.

La Commission s'interroge sur le devenir de certaines politiques en l'absence de référence dans le rapport, notamment en ce qui concerne l'habitat et la cohésion sociale, le développement numérique comme outil de désenclavement du territoire, les Fonds Régionaux d'Aménagement du Territoire (FRAT), le foncier économique et l'évolution, ou la transformation, des zones d'activités existantes la protection des terres agricoles face à l'artificialisation.

Alors que le SRADDET, en cours de finalisation met l'accent sur l'attractivité du territoire régional, cet item apparaît peu dans le document général.

La Commission souhaiterait que se mette rapidement en place une commission d'évaluation des politiques publiques au sein de laquelle il pourrait siéger dans le cadre du rôle qui lui est imparti par la loi, et de participer à cette évaluation. Cette commission serait à même d'évaluer l'état d'avancement du Contrat de Plan Etat-Région dont la mise en œuvre a un impact direct sur les politiques d'aménagement du territoire.



## Emploi, Développement économique Régional

---

### Constats

Les Orientations Budgétaires 2019 affichent la volonté de la Région de privilégier le développement économique au service de la création d'emplois dans la continuité de la mise en œuvre opérationnelle du SRDEII tout en donnant une priorité au PLAN climat.

Les objectifs affichés pour l'année 2019 s'articulent principalement autour la poursuite de deux grandes priorités qui sont :

- La concentration des efforts et des moyens sur les filières stratégiques créatrices de valeur et d'emplois à travers la mise en œuvre des 8 OIR, le soutien aux projets structurants et aux pôles de compétitivité qui seront amenés à être modifiés.
- Le soutien à la création et au développement des entreprises à travers la poursuite du déploiement du FIER rénové en 2018 afin de répondre notamment aux besoins d'accompagnement des entreprises dans les domaines de la transition écologique.

Pour atteindre ces objectifs, l'année 2019 sera consacrée en particulier à :

- La montée en puissance de nouveaux outils tels que la garantie régionale, le fonds de participation innovation le fonds d'amorçage et le prêt pour les TTPE
- La rénovation de la politique publique régionale à travers la mise en place d'un nouveau parcours unique « mon projet d'entreprise »
- Le redéploiement des missions de l'ARII sur l'accompagnement des entreprises à haut potentiel de croissance et à l'international

### Observations

Au vu des constats précédemment cités et en l'absence de représentant de la Région pour apporter des éclairages aux conseillers, la Commission note tout de même positivement :

- La volonté réaffirmée de la Région de poursuivre son action en faveur du soutien et de la création d'entreprises à travers une politique d'accompagnement soutenue et adaptée avec une offre diversifiée d'outils en faveur notamment des petites entreprises
- La volonté d'optimiser les fonds européens
- Et le soutien aux projets respectueux de l'environnement

Elle regrette cependant le manque d'analyses par rapport aux évolutions nécessaires de l'action régionale en matière de développement économique et l'insuffisance de vision stratégique dans ces nouvelles orientations notamment pour prendre en compte de manière effective dans le soutien aux entreprises, les opportunités et les enjeux environnementaux en cohérence avec le plan climat.

Ainsi, elle souligne :

- Le manque de précisions sur les modalités des aides aux entreprises en cohérence avec le plan climat et sur les mesures de valorisation qui pourraient être envisagées pour les entreprises particulièrement exemplaires dans ce domaine.
- Le peu d'éléments permettant d'évaluer les évolutions des orientations régionales en matière d'économie et d'emploi.
- L'absence d'éléments de bilan, de suivi des différents indicateurs de performance des dispositifs du SRDEII concernant notamment les 8 OIR, le nombre de projets structurants retenus avec leurs financements (Publics /privés) et le nombre d'entreprises accompagnées vers la transition énergétique et l'économie circulaire.
- C'est pourquoi, la Commission insiste pour que le CESER soit associé annuellement au suivi et à l'évaluation de la mise en œuvre opérationnelle des OIR et de l'ensemble des principaux dispositifs visant à accompagner les entreprises sur les territoires pour mieux évaluer leurs impacts en particulier sur l'emploi en région.
- Enfin, la Commission s'interroge sur la capacité réelle de la Région pour atteindre l'objectif ambitieux de favoriser un développement économique durable et équilibré sur le territoire régional eu égard à son budget très contraint et aux conséquences de certaines réformes comme celles des CCI, notamment pour l'accompagnement des entreprises à l'international.

## Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation

---

La Commission regrette que l'élue régionale, Présidente de la Commission Université, Enseignement supérieur, Recherche, Santé et Vieillesse, ait annulé sa venue la veille de la réunion de la Commission car le Rapport d'Orientations Budgétaires 2019 étant très succinct, il aurait mérité une présentation, afin que la société civile organisée puisse prendre connaissance de la poursuite, voire de la suppression, de dispositifs annoncés en 2018.

La Commission a toutefois bien constaté la volonté de l'Exécutif de poursuivre globalement les orientations de 2018 avec une inflexion très marquée pour le plan climat. Il aurait été intéressant pour les membres de la Commission d'en mesurer l'impact.

Les domaines de la Commission correspondent à trois services régionaux :

- Le service Recherche, enseignement supérieur, santé et innovation
- Le service Rayonnement international
- Le service Smart Région

L'essentiel des compétences de ces services régionaux relèvent de l'engagement de la collectivité au Contrat de Plan Etat/Région 2015-2020.

La Commission n'abordera pas le secteur de la santé qui au CESER relève de la Commission « Solidarité, prévention et sécurité, santé et services publics ».

### Questionnement et préconisations de la Commission

Les services de la Région avaient annoncé lors des Orientations budgétaires 2018 la mise en place d'une feuille de route « Innovation » au premier semestre 2018 qui visait à questionner l'efficacité de la vingtaine de dispositifs mis en place par la collectivité dans ce domaine, et à en créer d'autres.

La Commission s'interroge sur le bilan actuel de cette opération et son impact sur les dispositifs pour 2019.

De ce fait, elle ne peut qu'émettre une liste de questions concernant l'appréhension des Orientations Budgétaires régionales de 2019 :

- Pourquoi le SRESRI (Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, et de l'Innovation) n'est pas cité comme schéma cadre de ces orientations comme l'est le SRDEII (Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation)?
- Les appels à projet « recherche » orientés autour des filières stratégiques régionales relèvent-ils toujours de projets collaboratifs Etablissements d'enseignement supérieur/Laboratoires/Entreprises, pour l'année à venir ?
- Qu'en est-il de la politique en matière de diffusion de la culture scientifique et technique pour 2019 ?
- Le dispositif COFUND (Cofinancement de programmes régionaux, nationaux et internationaux) destiné à accueillir des doctorants sur le territoire, sera-t-il poursuivi ?
- Le dispositif « ERC booster » dont le but est d'accompagner les entreprises et les jeunes chercheurs à bénéficier de fonds FEDER, sera-t-il également poursuivi ?
  - Sur ce point, la Commission réitère sa préconisation visant à ce que la Région puisse imposer des conditions de « retour sur investissement » pour que l'accompagnement de tels projets puisse ainsi contribuer au développement du territoire régional et à l'emploi.
- Le dispositif PRAME (Programme Régional d'Aide à la Mobilité Etudiante) qui consiste au financement de bourses pour aller à l'étranger et accueillir des étudiants du supérieur, sera-t-il renforcé en 2019 ?
- Le nouveau dispositif des « bourses d'excellence » (aides directes en faveur d'une vingtaine d'étudiants étrangers venant suivre leurs études sur le territoire, et en faveur d'une vingtaine d'étudiants du territoire, choisissant de suivre leurs études à l'étranger dans un établissement de l'Enseignement supérieur reconnu) sera-t-il poursuivi en 2019 ?
  - La Commission qui s'était interrogée sur l'opportunité d'une telle mesure aurait aimé avoir un retour sur les profils des bénéficiaires du programme en 2018
- Le programme FAJE (Formation Accompagnement des Jeunes diplômés à l'Etranger) pour accompagner la première expérience à l'étranger de jeunes en recherche d'emploi, sera-t-il également mis en œuvre en 2019 ?
  - La Commission considère que ce dispositif mérite d'être poursuivi.

- La Commission s'interroge sur le bilan des appels à projets de 2018 en faveur de l'entrepreneuriat étudiant et sur les objectifs affichés pour 2019.

Enfin s'agissant de la Smart Région, le programme présenté aux orientations budgétaires de 2018 était ambitieux et complet ; il comprenait cinq axes fondamentaux pour 2018 :

- Les infrastructures numériques (téléphonie mobile/ WIFI, fibre optique)
- Les infrastructures de données (DataSud)
- L'expérimentation de nouveaux services, la R & D, l'innovation ouverte
- Le déploiement de nouveaux services aux usagers
- Une réflexion prospective dans la prise en compte de l'impact du numérique sur la société

La Commission prend en compte le nouveau cadre stratégique posé par la SCANT (Stratégie Commune d'Aménagement Numérique du Territoire) mais considère que les orientations fixées dans le ROB de 2019 sont dans la continuité de celles présentées dans le ROB de 2018. Il lui a toutefois semblé que du retard avait été pris. En effet, la Commission retrouve la volonté de déploiement de sites expérimentaux de Wifi régional qui était déjà un objectif affiché pour 2018 et celui de réseaux d'initiative publique, avec un fléchage particulier pour la délégation de service public dans le Var ; ce qui laisse supposer que l'adhésion de ce département au syndicat mixte PACA THD a été plus longue que prévue.

*→ La Commission rappelle que dans le cadre du SRADDET, elle a produit un avis sur la SCANT, manifestant ainsi son attachement à ce qu'un effort particulier soit fait dans ce domaine.*

Certaines questions restent toutefois en suspens : Quels nouveaux services numériques pour la population ? Quels projets concrets pour la Smart région pour 2019 ? Quelle évolution des ERIC en termes de nouvelle médiation numérique pour le territoire ?

### **Conclusion**

La Commission prend acte de ces Orientations Budgétaires 2019, notamment dans la mobilisation des financements pour les projets inscrits au Contrat de Plan Etat-Région en matière de recherche et de conditions de vie des étudiants.

## **Relations Internationales, Europe et Euro-Région**

---

La Commission note l'absence de l' élu en charge de la thématique. Il avait été pourtant annoncé lors de la présentation générale du Rapport d'Orientations Budgétaires qu'il y aurait la présence d'élus lors des commissions...

Le ROB manque cruellement de développement et d'informations complémentaires (chiffrages, tendances...)

Le Conseil régional appuie ses démarches d'attractivité internationale sur la nouvelle marque Région Sud ; aucun financement spécifique n'a été précisé.

La Commission se félicite de l'accompagnement de 500 entreprises grâce à une nouvelle offre de services. Cependant, elle s'interroge sur la manière d'intégrer les agences de développement économique qui interviennent à l'international dans la démarche « Team Sud Export ».

Puis, elle accueille avec satisfaction l'accompagnement des entreprises régionales lors des salons internationaux. Il s'agira néanmoins d'être attentif à ce que ces démarches aboutissent à un résultat à la fois opérationnel pour les entreprises et mesurable.

Lorsque le ROB précise : « La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur se place en tête... » ou qualifie ses résultats comme « ... des résultats indéniables sur la présente programmation... », la Commission souhaiterait que ces propos soient accompagnés d'éléments objectifs permettant de justifier les qualificatifs utilisés.

De plus, elle s'inquiète du désengagement de la Région notamment sur le POIA. Cette information n'apparaît pas dans le ROB.

La Commission souhaite avoir un regard sur le partenariat avec l'AFD dans le cadre de ses travaux sur la francophonie.

S'agissant des fonds européens supplémentaires, l'objectif de 1,5 milliard d'euros est louable. La Commission portera un regard attentif sur cette volonté régionale. Le positionnement de la Région est aujourd'hui stratégique mais elle regrette l'absence d'éléments de suivi chiffrés.

Par ailleurs, la Commission se félicite de l'excellente dynamique portée par la Région sur les programmes européens (FEDER/FSE, MED, ALOCOTRA, MARITTIMO...) et espère que les acteurs régionaux (entreprises) se mobiliseront. Il est important que la Région se porte en figure de proue pour attirer les projets européens et pour ensuite en partager l'ingénierie de montage avec les différents partenaires des territoires.

La commission pense qu'il faudrait renforcer le lien entre les territoires, les délégations régionales au Parlement (Bruxelles, Strasbourg) et les services de la Région en PACA. Ce triptyque, susceptible de permettre un dialogue de qualité et une meilleure compréhension des sujets, est indispensable à la réussite des projets européens.

En outre, la Région ne doit pas se limiter à l'Europe mais doit renforcer ses activités sur l'arc méditerranéen. La Commission relève un manque d'ambition sur ce sujet, et suggère la mise en œuvre de grands projets phares.

## Culture, Patrimoine culturel

---

La Commission fait le constat d'une insuffisance notoire des éléments fournis. Elle relève que le Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'année 2018 présentait sur 4 pages les 7 axes d'interventions et les ambitions de la Région en matière de politique culturelle. La politique culturelle envisagée pour 2019 est exprimée en 10 lignes seulement !

Des éléments plus circonstanciés étaient donc fortement attendus, et avaient été annoncés lors de la présentation des grands axes, par le Vice-président délégué aux Finances le 9 Octobre 2018.

Force est de constater qu'il n'a pas été répondu à cette attente : aucun interlocuteur du Conseil régional - élu régional ou représentant des services - ne s'est présenté devant la Commission.

### **Remarques sur les éléments présentés dans le Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2019**

Dans ces Orientations Budgétaires, la vision stratégique sur les grandes politiques en matière de culture n'est pas exprimée, il en va de même pour les ambitions de la Région. Malgré un titre de paragraphe « priorité à la culture et aux sports », ces priorités ne sont pas développées.

Une partie des axes de la politique culturelle affichée les années précédentes se retrouve - très succinctement - dans les quelques lignes du rapport : le patrimoine, l'enseignement artistique, la création et la diffusion des œuvres.

Les volets « production cinématographique », « rayonnement culturel international », « identité régionale », « livre et lecture », ne sont plus mentionnés.

La Commission s'interroge sur cette non-mention : s'agit-il uniquement d'une volonté d'être très synthétique, ou bien faut-il y voir un recentrage de la politique culturelle régionale avec une réduction de ses axes d'intervention ?

### **Avis de la commission**

Les éléments fournis ne permettent pas à la Commission d'émettre un avis.

La Commission se contente de prendre acte des éléments présentés.

Cependant, elle souhaite attirer l'attention de la Région sur ses travaux qui devraient se retrouver dans les orientations de sa politique culturelle :

- L'étude actuellement menée par la Commission, qui porte sur l'accès à la culture et sa diffusion en région. Cette étude cherchera à trouver des pistes pour valoriser le potentiel local existant, identifier les facteurs de réussite et de difficultés. Ces axes semblent rejoindre les préoccupations de la Région, et des préconisations seront émises en ce sens.
- L'avis rendu en 2017 sur le mécénat, dont les conclusions et préconisations étaient attendues par la Région, en raison de sa volonté de favoriser le développement du mécénat dans le financement des projets culturels.

Ces études et avis sont représentatifs des préoccupations et des attentes de la société civile dans le domaine de la culture.

Enfin, il serait souhaitable que la Région mette en place un véritable processus d'évaluation de sa politique culturelle régionale.

## Tourisme

---

Si la Commission a pu apprécier les éléments d'information apportés lors de l'examen de ces Orientations Budgétaires par l'élue et les services chargés de ce secteur, elle regrette que les priorités de la politique régionale en matière de tourisme ne soient pas développées dans le rapport d'Orientations, exceptée la mention concernant la poursuite de la mise en œuvre des contrats de marque « Provence » « Alpes » et « Côte d'Azur » dont l'objectif est de renforcer l'attractivité régionale et notamment des destinations touristiques. En effet, elle estime que cette omission ne traduit pas la volonté et l'effort régional de contribuer à un tourisme plus compétitif et durable au service de l'emploi.

Ainsi, la Commission aurait souhaité dans le document de présentation, un état d'avancement des différents dispositifs mis en œuvre au titre du plan de croissance associé à des indicateurs de résultat et la prise en compte des enjeux de développement durable en identifiant les actions retenues en lien avec le Plan Climat.

A cet égard, la Commission considère que l'ambition de parvenir à un développement touristique durable sur le territoire régional nécessite la mobilisation de tous les acteurs : institutionnels, acteurs économiques et professionnels dans le cadre d'une stratégie partagée dans le respect de la compétence partagée. C'est pourquoi, la Commission souligne positivement les contrats de filières dont l'objectif est de contribuer à la dessaisonnalisation tel que celui dédié à l'Eco tourisme ou aux grands événements et les parcs qui constituent des outils de valorisation du tourisme durable.

Enfin, la Commission, préoccupée par la question de l'attractivité des métiers du Tourisme dont certains sont en tension avec des problèmes de recrutement récurrents, insiste sur la nécessité d'engager au niveau régional une réflexion avec les entreprises du secteur, les branches professionnelles et les partenaires sociaux pour favoriser les recrutements et l'insertion dans l'emploi de manière durable à travers l'amélioration des conditions de travail, la reconduction automatique des contrats de travail et l'accompagnement des entreprises, notamment des TPE, pour favoriser en interne l'innovation sociale dans une logique de rupture.

## Transports Publics Régionaux et Eco mobilité

---

La thématique de la Commission est traitée par trois directions de la région, la Direction des Infrastructures et des Grands Equipements (DIGE), la Direction des Trains Régionaux et de l'Intermodalité (DTRI) et la Direction des Transports Scolaires et Interurbains (DTSI).

La Commission remarque que le Rapport d'Orientations Budgétaires 2019 est beaucoup plus condensé que les années précédentes et qu'il reprend, dans les grandes lignes, les actions menées dans chacune des trois directions. Ces actions sont regroupées sous les intitulés, « Pour les services ferroviaires TER », « Dans le domaine des infrastructures et des grands équipements » et « Dans le domaine des transports routiers scolaires et interurbains ».

Elles devront s'adapter aux principes du Plan climat décliné dans le document une COP d'avance et du Schéma Régional de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) qui intègre les Plans Régionaux d'Intermodalité (PRI) et d'Infrastructures de Transports (PRIT), schéma à valider en 2019.

La Commission constate qu'il s'agit de la poursuite de la politique menée en 2018, en cohérence avec la feuille de route décidée dans le cadre des assises régionales des transports et après une année pleine d'intégration de la compétence transport scolaire et interurbain.

La Commission souligne la prise en considération d'un souhait émis en 2017 sur les Orientations Budgétaires 2018 concernant la poursuite de la lutte contre la fraude qui se décline en 2019 en « *déploiement des actions de lutte anti-fraude dans les gares, les trains et les cars* ».

Ainsi que la mise en place du nouveau pass multimodal sur la métropole AMP qui avait été largement approuvé par la Commission en demandant son élargissement à l'ensemble de la Région ; ceci se traduit par la volonté de créer une nouvelle gamme tarifaire attractive pour la jeunesse ainsi qu'un pass zonal tous transports publics pour les Alpes Maritimes.

Toutefois, la Commission s'étonne que l'intermodalité ne figure pas, et ne soit pas développée comme une thématique à part entière, dans le corps du texte, alors que par les lois NOTRe et MAPTAM, la Région est Chef de filât de l'intermodalité.

La Commission relève la préparation du lancement des premiers appels d'offre pour l'exploitation des TER et aurait souhaité être associée à cette démarche afin de ne pas retomber dans les travers d'une gestion SNCF. La Commission souhaiterait, après la présentation des Orientations budgétaires et les échanges avec un représentant du conseil régional, qu'un accord entre la Région et la SNCF soit trouvé rapidement.

Par ailleurs, la Commission regrette que la programmation du Contrat de Plan Etat-Région 2015 2020 ne soit pas respectée, mettant en difficulté la réalisation de certains travaux d'intérêt régional et réitère sa demande de création d'une commission d'évaluation des politiques publiques où le CESER pourrait siéger, participant ainsi pleinement à l'évaluation, selon ses prérogatives depuis la loi NOTRe.

Le contexte environnemental et social devrait aussi être pris en compte dans les présentations et les évaluations, et la Commission souhaiterait que la part du budget consacrée à l'environnement dans les directions Transports, mais aussi au niveau des autres directions de la Région, soit bien fléchée afin d'en faciliter l'évaluation tout au long de la mandature.

## **Agriculture, Forêt, Mer, Pêche et Littoral**

---

Les thématiques abordées par la Commission sont traitées par la direction de l'Agriculture et de l'eau, pour ce qui concerne l'agriculture et la forêt, et par la direction du développement des territoires et de l'environnement, pour la politique de la mer et du littoral.



Contrairement à la présentation des Orientations Budgétaires 2018 qui détaillait les politiques régionales de chacune des directions précitées, la présentation des Orientations Budgétaires 2019 intègre l'essentiel de ces thématiques dans un chapitre plus vaste relatif à l'aménagement du territoire et au développement durable.

Devant l'absence de représentant du Conseil régional, les membres de la Commission ont exprimé leur mécontentement en disant qu'il était inadmissible que, sur un secteur économique régional aussi important que celui de l'agriculture, de la forêt, de la mer et des industries agro-alimentaire, aucun représentant de la Région ne soit venu expliquer les Orientations Budgétaires et apporter des réponses aux questions de la Société civile, comme cela avait été exprimé lors de la présentation à la commission finance du mardi précédent.

La Commission prend acte du manque d'information sur les actions régionales en faveur de l'agriculture, de la forêt et de la mer qui se trouvent par ailleurs dispersées sur plusieurs chapitres du rapport. Si ces actions sont principalement évoquées dans le chapitre relatif à l'aménagement du Territoire, certaines sont mentionnées, par exemple, dans les chapitres « Plan Climat » pour les éoliennes Offshore, les panneaux photovoltaïques, la méthanisation..., « Education, culture et Jeunesse » pour le plan voile et nautisme, « Economie, emploi, formation, innovation et internationale » pour les Opérations d'Intérêt Régional (OIR) – Naturalité et Economie de la Mer - et la partie Recherche et développement, « Europe et Coopération méditerranéenne » pour les financements de programmes thématiques....

La présentation très synthétique et dispersée ne permet pas à la Commission d'émettre un avis argumenté et détaillé sur les actions régionales présentées qui s'interroge sur l'absence de libellés sous entendant que certaines actions ne seraient pas reconduites.

En effet, sur le volet agricole, si la Commission retrouve bien les actions relatives à la formation et aux lycées agricoles, à la recherche et développement, à la modernisation des exploitations et des industries agro-alimentaires et à la structuration des filières dont celle du bois et de l'hydraulique agricole, rien ne mentionne le soutien au renouvellement des générations d'agriculteurs en favorisant l'installation des agriculteurs de plus de 40 ans comme cela était le cas précédemment.

La Commission s'interroge sur cet « oubli » qui est une action fondamentale pour la redynamisation de l'activité agricole, notamment dans l'arrière-pays et un levier non négligeable pour des reprises entre époux, des reconversions, etc. Pour information, entre 2010 et 2015, il y a eu en moyenne 705 installations d'agriculteurs par an en région dont les 3/4 sans aides, et 1/3 étaient des installations d'agriculteurs de plus de 40 ans (Source : Données de la chambre régionale d'agriculture – Comité Régional d'Installation-Transmission (CRIT) de décembre 2017).

En ce qui concerne la politique de la mer, il est bien noté la finalisation du plan mer et littoral sur lequel le CESER souhaiterait émettre un avis, avec la montée en puissance de « ports propres et actifs pour la biodiversité », la lutte contre l'érosion des plages et le soutien renouvelé au conservatoire du littoral.

Dans cette présentation les actions pour l'aquaculture et la pêche n'apparaissent pas et la Commission s'interroge sur la poursuite de cette intervention qui, si elle ne représente pas un enjeu économique majeur direct en terme de filière, est nécessaire au développement d'une activité touristique de qualité. Il en va de même pour l'éducation à l'environnement marin qui n'apparaît pas dans le document et qui laisserait à penser que cette action serait supprimée.

Cette absence de précision interroge la Commission quant à la réelle prise en considération des problématiques spécifiques liées à la mer, au trait de côte et à l'interface terre-mer.

En ce qui concerne le nautisme, il en est fait état dans les activités liées à la préparation des jeux olympiques de 2024, du volet « Education, Culture, Jeunesse », notamment au travers d'un « plan voile et nautisme » sur lequel le CESER souhaiterait émettre un avis.

La part concernant la recherche et le développement, bien identifiée et développée dans les orientations budgétaires de 2018, est réduite à sa plus simple expression et le soutien à la lutte contre le charançon rouge du palmier interroge la Commission sur la réelle prise en compte par la Région des fléaux touchant des productions végétales d'intérêt économique régional (vignes, oliviers, cerisiers...).

Le soutien à la recherche et au développement, aux stations d'expérimentations, à l'aide et à l'accompagnement des agriculteurs touchés pour trouver et appliquer des solutions respectueuses de l'environnement est essentiel pour préserver notre agriculture. La Région doit avoir un rôle majeur dans la détection et le suivi des pathogènes et inciter la fédération des laboratoires de R&D européens qui œuvrent sur le même sujet.

Pour ce qui est de l'énergie et plus particulièrement de la méthanisation à partir de sous-produits et de déchets agricoles il n'y a rien dans le document. Il y a une ligne sur l'installation de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments sans préciser que les bâtiments agricoles peuvent apporter des surfaces importantes d'installation. Le volet des éoliennes Offshore est traité en deux mots dans le chapitre consacré au « Plan Climat » alors qu'il constitue un projet d'envergure pour la région.

### **En conclusion**

Si la Commission est consciente de la volonté de la Région à préserver et développer son territoire, à soutenir son agriculture et assurer la qualité de vie de ses habitants en prenant en compte les orientations du Plan Climat, avec les 100 actions de la « COP d'avance », et du SRADDET dans le contexte qui est celui de la loi NOTRe, elle s'interroge sur sa réelle volonté à maintenir et développer une agriculture responsable, en protégeant son foncier, sur la prise en compte de l'économie et de la recherche et développement des filières maritimes, littorales et côtières.

La Commission espère que la présentation du Budget Primitif 2019 sera plus détaillée, lisible et ventilée par ligne budgétaire que ne l'est la présentation des Orientations Budgétaires.

## Développement soutenable, Environnement, Energie et Climat

---

La Commission note et regrette l'absence de l' élu en charge de la thématique.

Après lecture du Rapport sur les Orientations Budgétaires 2019 du Conseil régional, la Commission observe avec satisfaction que La « COP d'avance » est le fil rouge de l'action du Conseil régional. Dans ce sens, il conviendrait que la Région puisse répondre aux urgences émises dans le dernier rapport du GIEC, le 10 Octobre 2018.

La Commission souhaite qu'une présentation, en plus du contexte économique et institutionnel, soit également faite du contexte social et environnemental. Ces deux autres dimensions contribueront à une meilleure connaissance des perspectives, des priorités et des décisions à prendre.

Elle regrette que le rapport, s'il présente des éléments très détaillés sur les recettes, n'apporte que peu de visibilité sur ce que seront les dépenses et les secteurs qui contribueront à l'équilibre.

Par ailleurs, comment les Orientations Budgétaires pourront s'insérer et s'articuler avec les autres plans en cours (SRADDET, SRCE, SRCAE, PRPGD, ...) ?

Ces dernières ne présentent ni indicateurs pour les années à venir, ni références aux années précédentes.

Par ailleurs, la Commission regrette de ne pas voir figurer le détail des mesures d'accompagnement des enjeux majeurs du plan Climat « Une COP d'avance » notamment, par exemple, en ce qui concerne la transition écologique et le partenariat avec les associations tête de réseau mais également pour les parcs régionaux.

La Commission trouve d'un grand intérêt que les mesures de la COP d'avance soit référencées dans les rapports présentés lors des Assemblées Plénières et des Commissions Permanentes. Cela permet d'assurer un meilleur suivi des 100 mesures.

Puis, elle souhaite que le Conseil régional détermine d'une façon claire et efficace la façon dont seront réparties les 20 % du Budget dédié au financement et au suivi de la COP d'avance. Au-delà du pourcentage, quel sera le montant exact en 2019 ?

Les 3 grands plans (abeilles, palmiers et photovoltaïques sur les toitures des lycées) évoqués dans le texte introductif du rapport répondent-ils clairement aux enjeux majeurs environnementaux et climatiques actuels ?

La ligne sur les abeilles est vague..., il serait nécessaire de parler de polinisateur et même de polinisateur sauvage.

Par ailleurs, comme le prévoit la loi, la Commission souhaite qu'une commission d'évaluation des politiques publics soit mise en place avec la participation de représentants du CESER.

Le document demeure peu homogène et la Commission qu'il y soit adjoint le rapport développement durable.

## **Lycées, Patrimoine et Investissements Régionaux**

---

La compétence obligatoire de Région en matière de lycées recouvre la construction, la restructuration, l'extension, les réparations, la maintenance, l'équipement des lycées publics, ainsi que le fonctionnement des lycées publics et privés sous contrat.

La Région a également la responsabilité des services de restauration et d'hébergement des lycées publics.

Les éléments présentés dans le rapport sont assez peu détaillés.

Cependant, la Commission a reçu conjointement une élue et un représentant de l'administration, à savoir la Présidente de Commission et le Directeur des Lycées.

Les échanges ont été riches et ont permis d'apporter de nombreuses précisions, résumées ci-après :

### Les choix politiques

- La volonté affichée de maintenir un niveau d'investissements significatif pour les lycées
- La poursuite du soutien aux politiques éducatives
- La poursuite du déploiement du programme de mise en sécurité des lycées, qui devra représenter 45M€ sur l'ensemble de la mandature. A ce jour, les 2/3 des dépenses programmées ont déjà été réalisées.
- Les ouvertures de deux lycées neufs pour la rentrée de septembre 2019 : Allauch et Château Renard après l'inauguration du lycée Simone Veil dans le 13<sup>eme</sup> arrondissement de Marseille en Septembre 2017
- Un nouveau projet de construction neuve : la future cité scolaire internationale de Marseille
- Une participation au plan climat régional avec la programmation de panneaux photovoltaïques sur 30 % des toitures des lycées

### Les zones en tension

- Sur la zone Aix Nord Salon : des travaux d'extension du Lycée Zola vont démarrer pour créer une capacité d'accueil de 250 élèves supplémentaires. Des études sont en cours pour réorganiser la carte scolaire sur ce secteur et délocaliser certaines filières sur Manosque, notamment pour soulager le lycée de Vauvargues. Cela a été fait sur le secteur des lycées Artaud, Diderot, Simone Veil et futur lycée d'Allauch, afin de ne pas désorganiser ce secteur et d'équilibrer l'offre de formation.
- Sur la zone de Brignoles : des travaux sont en cours pour ouvrir des salles de classes supplémentaires au lycée

- Sur le lycée du Golfe-Hôtel à Hyères : les travaux sont inscrits au Budget 2019. Les acquisitions foncières nécessaires vont être conclues début 2019, elles sont indispensables pour démarrer les travaux de réhabilitation de l'établissement (il s'agit de l'acquisition d'une parcelle appartenant à la métropole de Toulon- méditerranée et de deux parcelles appartenant à des propriétaires privés).

### Le numérique éducatif

Il s'agit d'un enjeu majeur pour cette année 2019, puisque les choix technologiques devront être arrêtés pour la rentrée de septembre 2019. Les coûts induits par ce changement de modalités pédagogiques seront très élevés, ils sont estimés à 17 M€ la première année.

Des discussions sont en cours avec la communauté éducative pour déterminer la solution technique à retenir, en gardant à l'esprit la notion de « liberté pédagogique » chère aux enseignants.

### **Avis de la Commission**

Les échanges avec les représentants de la Région et l'ouverture de la discussion ont été vivement appréciés.

Toutefois, la Commission renouvelle sa demande de pouvoir disposer des éléments et critères qui guident les choix du Conseil régional pour localiser et programmer les nouvelles constructions ainsi que les restructurations ou les extensions. Ainsi, une présentation du Plan Prévisionnel d'Investissement (PPI) permettrait d'avoir une vision plus transparente quant à ces critères.

La Commission s'interroge sur l'opportunité du choix de la cité scolaire internationale de Marseille. En effet, dans un contexte de ressources restreintes, ce choix va forcément limiter les marges de manœuvres et les possibilités de la Région pour déployer des projets à destination d'autres lycées ou territoires, qui affichent pourtant des besoins criants.

Dans un contexte économique où les familles sont de plus en plus confrontées à la précarisation, la Commission relaie et exprime l'attachement des citoyens régionaux à la politique régionale de gratuité des manuels scolaires et espère que malgré le surcôt engendré par les livres numériques, cette politique volontariste de gratuité sera poursuivie.

Enfin, la Commission, si elle ne conteste pas son utilité, s'interroge sur le coût que représente le programme de mise en sécurité des lycées, alors que cette mission aux abords des établissements ne relève, à priori, pas des compétences régionales mais plutôt du devoir de police des municipalités ou de l'Etat.

### **En conclusion**

La Commission souligne l'importance que la Région poursuive une politique d'investissements en direction des lycées, et prend acte des Orientations Budgétaires 2019 telles qu'elles ont été exposées.

## Formation Professionnelle et Apprentissage

---

### Les constats

Les orientations budgétaires 2019 s'inscrivent pour l'apprentissage et la formation professionnelle dans le cadre de la préparation de la mise en place des effets de la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » adoptée le 1<sup>er</sup> Août 2018.

Concernant l'apprentissage : L'année 2019 constitue une année de transition avec un impact budgétaire limité de la réforme sur la recette de l'apprentissage (+ 2,5 % BP 2019) mais elle sera marquée par l'extinction progressive des deux primes dédiées aux employeurs d'apprentis et de la compétence régionale dans ce domaine. En effet, la nouvelle loi qui rentrera en application au 1<sup>er</sup> Janvier 2020 se traduira par une réforme en profondeur du système et du mode de financement de l'apprentissage avec une quasi suppression de la compétence régionale au profit des branches professionnelles.

### Concernant la Formation Professionnelle :

L'article 18 de la nouvelle loi prévoit au 1<sup>er</sup> Janvier 2019, dans un cadre encore incertain, le transfert de l'Etat vers les Régions d'une partie de la compétence relative à l'information sur les métiers et les formations pour les élèves, étudiants et apprentis avec les missions des directions régionales de l'ONISEP (DRONISEP) dont le statut des personnels n'est toujours pas clairement identifié. Cela se traduira par une redéfinition de la politique régionale en la matière dans le cadre du SPRO et en lien avec le SPO pour les publics scolaires.

Mis à part ces transferts, l'année 2019 sera pour la formation professionnelle continue consacrée principalement aux actions suivantes :

- «.. Le déploiement sur le territoire régional de la nouvelle commande publique de formation sur la base de la priorité donnée au retour à l'emploi et aux filières stratégiques
- Le renforcement d'un fonds d'innovation dédié (en lien notamment avec le numérique)
- La négociation avec l'Etat du « pacte régional d'investissement dans les compétences » pour la mise en œuvre du PIC au niveau régional (Plan d'investissement dans les Compétences ... »

Concernant le secteur des Formations sanitaires et sociales : Le futur exercice s'inscrit dans la poursuite des objectifs 2018 avec :

- « ...La continuité du processus d'universitarisation
- Le soutien aux projets innovants dans le cadre des parcours de formation avec la dématérialisation du versement des bourses... »

## Les observations

Au vu des constats précédents, la Commission formule les remarques suivantes :

Sur la réforme de l'apprentissage : la Commission reste préoccupée par :

- L'insuffisance de moyens « péréquationnés » au niveau interprofessionnel pour maintenir une offre de formation sur l'ensemble du territoire régional et notamment en zone rurale
- Le risque de concurrence aggravé, sans régulation, entre les différentes voies de formation
- La possibilité de perte de savoirs- faire imputable au défaut prévisible d'offres de formation pour les métiers rares, sauf financement spécifique dérogatoire.
- Les incertitudes en matière d'investissement pour assurer la modernisation des CFA dans le temps
- Et sur les conditions de réaffectation des personnels de la Région en charge de l'apprentissage

Sur la formation professionnelle continue : la Commission s'inquiète de la réalité opérationnelle de la commande publique et insiste sur la nécessité de répondre aux besoins d'offres de formation Liés à la transition énergétique et à l'économie circulaire en cohérence avec le Plan Climat.

Sur le transfert aux Régions de l'organisation de l'information sur les métiers et les formations en direction des jeunes : la Commission adhère à la nécessité de favoriser une information des métiers plus en phase avec la réalité et les besoins du monde économique, pour favoriser une orientation positive et une meilleure insertion professionnelle. Cependant, elle reste préoccupée par les effets d'une approche trop adéquationniste eu égard aux évolutions rapides des métiers et sur les difficultés inhérentes aux modes d'organisation à mettre en œuvre pour intervenir dans les établissements.

## En conclusion

La Commission insiste sur les points suivants :

- L'apprentissage, qui constitue une voie de formation aux métiers, nécessite pour les niveaux V et IV, un socle commun de connaissances pour l'acquisition de compétences transférables essentielle à la réussite des parcours et à une insertion durable dans l'emploi. Dans ce sens, le programme dédié aux cours de soutien de français dans les lycées professionnels, pourrait être ouvert à d'autres publics comme les apprentis.
- La promotion de l'apprentissage doit être envisagée dans une démarche globale de valorisation de la voie professionnelle et de l'alternance à tous les niveaux et en lien étroit avec l'Education nationale.
- Pour lever les freins périphériques à la formation constatés notamment sur certains territoires métropolitains de la région, un conventionnement avec les métropoles dans le cadre de la CTAP, pourrait faciliter l'accès au logement et au transport pour les stagiaires de la formation et les apprentis.

Enfin, dans la perspective du futur Budget Primitif, la Commission recommande que l'augmentation de 2,5 % de la recette de l'apprentissage soit dévolue dans son intégralité au fonctionnement des CFA

## Solidarité, Prévention et Sécurité, Santé et Services

---

En préambule, la Commission regrette l'absence de l'élue régionale, Présidente de la commission Vie associative, politique de la ville, cohésion sociale et solidarité pour la séance de présentation des Orientations Budgétaires 2019, d'autant plus que le document régional de 2019 est très succinct par rapport à celui de 2018 et ne permet pas d'obtenir le détail des politiques régionales.

La Commission note que l'intitulé du chapitre du Rapport d'Orientations Budgétaires sur ce secteur qui était « Jeunesse/Sport/Citoyenneté » est devenu « Education/Culture/Jeunesse » en 2019 et donc a perdu le thème de la « citoyenneté » cher pourtant à la société civile organisée. De plus, le document manque de cohérence globale, de priorités, et l'utilisation de notions fortes, telles que « la cohésion sociale » ou les « dispositifs de prévention » n'y est pas toujours faite à bon escient.

Pour rappel, les domaines de la Commission correspondent à deux services régionaux :

- Le service Jeunesse et citoyenneté pour les compétences suivantes :
  - . La solidarité
  - . La prévention de la délinquance et la sécurité
- Le service Recherche, enseignement supérieur, santé et innovation, pour le thème de la santé

Rappelons également que les programmes concernant la jeunesse, le sport relèvent de la compétence de la Commission « Sport, Jeunesse, Vie associative » pour le CESER.

### **La solidarité et la prévention de la délinquance et la sécurité**

La Région annonce qu'en 2019, « elle prolongera son appui aux acteurs de terrain dans leurs interventions en matière de cohésion sociale et de promotion des valeurs de la République ».

*La Commission note un paradoxe entre cette annonce et le fait de ne plus subventionner les centres sociaux qui ont une action de proximité en matière de prévention de la délinquance et de maintien de la cohésion sociale.*

*Par ailleurs, la Région souhaitait intervenir via des appels à projets adressés aux centres sociaux. Outre le fait que cette pratique les fragilise, ne leur permettant pas de s'inscrire dans des investissements pérennes, la commission s'interroge sur la réalité des projets soutenus (Cf. A suivre les résultats des appels à projets Jeunesse de la fin de l'année).*



L'action de la Région en matière de prévention de la délinquance et de la sécurité, s'entendait auparavant surtout au travers de la convention Justice/Région, prolongée en 2018 et largement plébiscitée par le CESER.

*La Commission se questionne sur la poursuite de cette convention Justice-Région pour 2019.*

De plus, la Région projette de renforcer en 2019 « son action de vigilance et de prévention vis-à-vis de toutes les formes de violence, notamment dans les lycées et les transports régionaux ».

En outre, la collectivité avait pris l'initiative de compléter la mise en sûreté des lycées par l'intervention d'équipes de médiateurs aux abords des établissements : de 50 % des lycées couverts, la Région visait une couverture à 100 %.

*La Commission s'interroge sur la poursuite de cette mesure en 2019. Est-ce que la réforme de l'apprentissage (cf. Loi pour la Liberté de choisir son avenir professionnel) a impacté cette politique régionale ? Qu'en est-il du devenir de ces apprentis déjà engagés sur une formation de moniteur-éducateur ? Quel accompagnement par la collectivité régionale ?*

Enfin, qu'est devenue la politique régionale en matière :

- d'actions en faveur des victimes de violences, d'actes de délinquance et de discrimination ?
- de mesures pour la réinsertion sociale et professionnelle des auteurs d'actes de délinquance ?
- de programmes à l'attention des femmes victimes de violences physiques et/ou morales et en faveur de l'égalité femmes/hommes ?
- d'aides alimentaires ?

## **La santé**

La politique régionale de santé se décline dans le ROB de 2019 dans les domaines suivants :

- Le déploiement des maisons régionales de santé (MRS),
- L'équipement des salles d'attente des hôpitaux
- Le déploiement du gérontopôle régional
- La mise en œuvre des actions du Plan cancer
- La poursuite du dispositif d'aide à la complémentaire santé des étudiants

La Commission s'interroge sur les points suivants :

- Quelle évaluation à mi-parcours des MRSP ? quelle articulation avec les Plateformes Territoriales d'Appui (PTA) ?
- Pourquoi mettre en avant l'équipement de salles d'attente des hôpitaux qui est plutôt de la compétence de l'Etat via l'ARS ?
- Quels sont les projets de la Région en matière de e-santé et télé-médecine ? Le ROB de 2018 évoquait en effet le déploiement de services numériques pour lutter contre la désertification médicale.

- *En matière de santé-environnement et dans le cadre de la mise en œuvre du troisième plan régional santé environnement, y a-t-il un lien qui est fait avec les orientations du Plan Climat une COP d'avance?*
- *Quels sont les appels à projets annuels en matière de prévention et d'éducation pour la santé, annoncés pour 2018 ? Les MRS portent-elles ces actions de prévention ?*
- *Quelles sont les actions du Plan cancer ? La commission propose de mettre l'accent sur le dépistage des cancers les plus meurtriers (du sein, colorectal, du poumon et de la prostate...)*
- *Quelles sont les dispositifs de prévention de la collectivité dans les transports et les lycées ?*
- *Enfin, quels sont les contours du projet régional autour du gérontopôle qui doit être bientôt inauguré ?*

*De manière générale, la Commission souligne la nécessité pour la collectivité régionale de définir une stratégie clarifiée de son intervention en matière de santé.*

## **Conclusion**

La Commission note que la Région se dessaisie progressivement de compétences liées au social et à la solidarité en général, par choix politique et afin de respecter la fin de la clause de compétences générales des collectivités territoriales demandée par la loi Notre.

Pour autant, elle regrette :

- que cette politique globale ne soit pas davantage « assumée », donc présentée à la société civile et argumentée.
- que la collectivité régionale n'organise pas les transitions nécessaires afin de transmettre des responsabilités sur des secteurs clefs du champ socio-éducatif. Par exemple, s'assurer de la capacité des centres sociaux à répondre aux appels à projets et les accompagner, mesurer l'impact sur les collectivités départementales d'une suppression ou restriction d'une politique publique régionale dans ce domaine.

Elle rappelle le rôle essentiel que devrait tenir la CTAP (Conférence Territoriale de l'Action Publique) sur ces questions de mise en cohérence des politiques publiques.

Pour autant, la Commission prend acte des Orientations budgétaires 2019.

## **Sport, Jeunesse et Vie associative**

---

Il avait été annoncé en Commission finances que les Elus référents des thématiques devaient présenter les Orientations budgétaires 2019 détaillées devant la Commission concernée. La Commission regrette l'absence des élus en charge de ces thématiques.

L'année passée, la Commission avait déjà fait une alerte en ce sens et constate comme beaucoup d'autres commissions que la situation ne s'est pas améliorée.

Le document fourni par l'Administration ne présente pas les axes stratégiques que sont : le sport et le bien-être, la jeunesse, l'action éducative, et la vie associative de façon claire.

Les axes majeurs sport, jeunesse et vie associative sont englobées dans un chapitre plus vaste comprenant l'éducation, la culture et la jeunesse, ce qui complexifie les propos du document.

La présentation des Orientations budgétaires 2019 faite au travers du rapport demeure extrême synthétique.

Dans le chapitre « s'engager pour le jeunesse », les Orientations Budgétaires sont exclusivement axées sur le temps éducatif scolaire. La Commission rappelle que l'éducation ne se limite pas uniquement à cette période mais englobe aussi le tiers temps des loisirs porté par le Monde Associatif.

La notion de chef de filât Jeunesse n'apparaît pas dans les orientations.

Le Parlement Régional des Jeunes n'a pas été évoqué dans le ROB, idem pour le e-pass jeunesse.

La Commission souligne que les Orientations Budgétaires qui passent par le prisme jeunesse ne doivent pas être exclusivement reportées sur les lycées. Les Orientations Budgétaires SJVA se doivent de soutenir une politique jeunesse et non une politique lycée.

Il apparaît également que l'institution régionale continuera à prolonger son appui aux acteurs de terrain dans leurs interventions en matière pour la cohésion sociale et de valeurs de la République. La commission s'en félicite mais regrette de n'avoir pas plus d'éléments sur ce sujet, au regard notamment du prisme sécurité dans les dispositifs régionaux, qui lui semble restrictif en terme de lecture de ce que sont la cohésion sociale et les valeurs de la République.

Le volet « vie associative » est totalement absent à l'exception de la référence faite aux associations étudiantes. Cet état de fait inquiète fortement les membres de la Commission qui auraient souhaité disposer de plus d'éléments en la matière.

Concernant « sport et bien être », les axes majeurs (soutien au sport fédéral, promotion de l'attractivité du territoire, et la préparation des compétitions de haut niveau) sont bien présents. Cependant, la Commission s'interroge sur les financements octroyés ou pas, ainsi que les modalités d'attributions, sachant que le budget national sur ce sujet est en baisse de 7 %.

La Commission relève l'absence d'information sur le e-sport.

La Commission s'interroge également sur les moyens mis à disposition par le Conseil Régional pour la remise en état des 3 CREPS dont l'intérêt se place à l'intersection des événements et des jeux olympiques.

Le plan Voile nautisme est lié avec le volet Environnement et Mer, il y a donc nécessité d'une lecture spécifique, en lien avec les commissions en charge de ces sujets.

Enfin, la Commission regrette fortement que le sport de masse, le sport pour tous, sport santé, pratiques féminines... ne soient pas évoqués dans les Orientations Budgétaires 2019.

**En conclusion**

- L'absence de cohérence dans le document Orientations Budgétaires ne permet pas d'identifier les priorités, définir des déclinaisons et la manière avec laquelle la Région va intervenir en 2019 dans le cadre des politiques publiques Sports, Jeunesse et Vie Associative.
- L'absence des élus et services de la Région renforce le sentiment des conseillers d'un manque de clarté et de transparence, ce qui est préjudiciable pour une lecture objective des politiques régionales par la société civile incarnée par le CESER.



# Explications de vote

## **1<sup>er</sup> Collège**

Sylvie JAMBON  
Daniel QUILICI

## **2<sup>ème</sup> Collège**

Laurence BAZZUCHI  
Claire DUNAND  
Stéphane GAVELLE  
Vincent GOMEZ  
Didier SERNA

## **3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> Collèges**

Serge DAVIN

## Intervention de Sylvie JAMBON au nom du 1<sup>er</sup> Collège

---

Le 1<sup>er</sup> Collège souscrit aux priorités réaffirmées par le Conseil régional quant à sa volonté d'économie, de gestion rigoureuse, de recentrage sur ses compétences propres et d'amplification des différents schémas adoptés en 2017, notamment du SRDEII.

S'il salue la poursuite de la politique de soutien au développement économique nettement orientée développement durable et les efforts portés sur le plan « climat » qui se voit affecté 30 % des financements du secteur économique, le 1<sup>er</sup> Collège constate qu'il s'agit d'une réorientation des priorités du Conseil régional qui conduit à s'interroger sur d'autres budgets qui se verront rognés en conséquence.

Les lycées, le transport, l'aménagement du territoire via les CRET et l'innovation restent en bonne place dans les orientations budgétaires.

La montée en puissance de nouveaux outils en direction des « très très petites entreprises » est encore un point de satisfaction.

A contrario et nonobstant la réforme annoncée, le 1<sup>er</sup> Collège déplore l'absence de stratégie concernant les réformes de la formation professionnelle et de l'apprentissage qui suscitent de fortes inquiétudes.

De même, on peut regretter un manque de visibilité sur la future compétence concernant « l'orientation ».

Il convient de noter que les recettes échappent quasi-totalement à la maîtrise de la Région puisque celle-ci ne contrôle que 11 % de ses ressources par le biais de la taxe sur les cartes grises, situation qui incite d'autant moins à la recherche de performances que les reversions de l'Etat sont basées sur des assiettes nationales.

Les objectifs et perspectives annoncés sont :

- des recettes réelles de fonctionnement de 1 945 Milliard d'euros, en baisse de 1,1%
- des dépenses réelles de fonctionnement à 1 675 Milliard d'euros, en baisse de 2,2%
- une baisse du besoin en financement à 236 M€
- des dépenses de personnel maîtrisée à 270M€ avec une volonté affirmée de mettre fin à des pratiques managériales laxistes, en améliorant les conditions de travail
- une capacité d'investissement conservée à 500 M€
- une capacité de désendettement plafonnée à 8 années
- une épargne brute améliorée

Le 1<sup>er</sup> Collège a apprécié la présence des Elus et de membres de la Direction Générale venus commenter les comptes en Commission des Finances mais regrette l'absence d'Elus lors des réunions de la plupart des autres Commissions du CESER.

*Si l'on observe une tendance vertueuse, certes encore loin des Régions les plus performantes, le 1<sup>er</sup> Collège apprécie la baisse des dépenses de fonctionnement, la tenue haussière des investissements, mais regrette l'accroissement de la dette avec un recours à l'emprunt. Un objectif autour de 7,5 années de désendettement eut été plus ambitieux dans une perspective de baisse de croissance et de remontée probable des taux.*

*Le 1<sup>er</sup> Collège sera très attentif à la cohérence entre le Rapport sur les Orientations Budgétaires 2019 et le Budget Primitif 2019 et demande une amélioration de la lisibilité des affectations.*

*Le 1<sup>er</sup> Collège votera l'avis du CESER sur les Orientations Budgétaires 2019.*

### **Intervention de Daniel QUILICI au nom du CRPF (1<sup>er</sup> Collège)**

---

*Le manque de précision sur les Orientations Budgétaires ne permet pas de se faire une idée sur la politique forestière de la Région.*

*Or, ces dernières années, la Région s'est investie dans le développement de la filière forêt-bois avec des résultats significatifs.*

*Son désengagement, par un budget forestier réduit, serait particulièrement préjudiciable à cette filière et donnerait à coup sûr un coup d'arrêt à son développement.*

*Je rappelle que la forêt (50 % de la surface régionale, joue un rôle économique important qui de plus est un facteur de limitation des incendies.*

*Sa gestion durable est essentielle au maintien de la biodiversité.*

*Le tourisme est également impacté par une gestion forestière dynamique*

### **Intervention de Laurence BAZZUCHI au nom de la CGT et FSU (2<sup>ème</sup> Collège)**

---

*Les groupes C.G.T. et FSU souhaitent tout d'abord féliciter l'Exécutif régional pour sa capacité de synthèse. En effet, réduire la présentation des priorités budgétaires régionales de 55 pages pour 2018 à 15 pages pour 2019 relève d'un sens aigu du résumé. Malheureusement, et plus sérieusement, nous avons le sentiment qu'il s'agit avant tout d'un manque de transparence, d'une opacité voulus. Manque de transparence aggravé par l'absence des élus lors des réunions de nombreuses commissions et même parfois des services. Comment dans ces conditions le CESER peut-il travailler correctement ? Il s'agit d'un manque de considération pour les représentants de la société civile organisée que nous sommes qui va à l'encontre des déclarations d'intention du Président de Région à l'égard de notre institution.*



*Dans ces conditions le travail de certaines commissions a été rendu difficile voire impossible tant le contenu de ce Rapport sur les Orientations Budgétaires est indigent sur tous les aspects de la politique et des orientations régionales dont certaines relèvent pourtant des compétences premières du Conseil régional comme la Formation Professionnelle, les Transports ou le Développement économiques expédiés en quelques lignes ou au mieux en quelques paragraphes de considérations générales.*

*Malgré tout, une chose est claire : la poursuite des politiques engagées par la majorité régionale depuis 3 ans. Politiques qui, comme nous l'avions dénoncé lors de précédentes déclarations, se situent dans le cadre d'orientations européennes visant à la spécialisation et à la mise en concurrence des territoires. Politiques qui conduisent à ne concevoir toute action, toute intervention que dans le cadre de clusters, de Pôle de compétitivités ou autres OIR. Cela aboutit à la relégation de pans entiers du territoire régional non intégrés dans cette stratégie et à la mise en concurrence des populations et des travailleurs. Pourtant les résultats ne sont pas probants. Alors que l'Exécutif avait fait de l'emploi sa priorité, le taux de chômage de PACA est actuellement de 10,6%, classant notre région parmi les plus mauvais élèves en matière d'emploi ...*

*En matière de transports des arrêts de bus sont supprimés notamment dans l'arrière-pays Varois, l'offre de service ferroviaire a diminué et des gares ferment en contradiction totale avec les discours de la COP d'avance et les urgences climatiques.*

*Trois termes, inscrits dans l'introduction résumant assez bien l'ambition de l'Exécutif régional : gérer, accompagner, aider. Pensons-nous réellement qu'avec de telles ambitions PACA va devenir « un territoire attractif, innovant et dynamique » comme cela est revendiqué ? Plus grave encore, cette absence d'ambition se traduit par une diminution de dépenses de fonctionnement de 178 millions d'euros en comparaison des dépenses réelles de 2018 et par de réelles interrogations sur les capacités d'investissement. Voilà bien le signe d'une région en panne d'ambition et de vision stratégique comme le soulignent les contributions de plusieurs commissions du CESER.*

*Comme l'a regretté le CESER dans de précédents avis, nous cherchons vainement dans ce Rapport d'Orientations Budgétaires un projet régional porteur d'une vision prospective globale et d'une ambition pour la région à la hauteur des enjeux en termes de réponse aux besoins tant en matière de Formation, de Transports, d'aménagement, de développement économique, d'infrastructures que d'environnement...*

*La « trajectoire budgétaire rigoureuse » revendiquée par l'Exécutif régional se traduit par une région recroquevillée où les déclarations d'intention tiennent lieu de politiques. Des sujets aussi divers et importants que l'habitat, la cohésion sociale, la protection du foncier agricole, la filière maritime, la vie associative, et bien d'autres .... sont absents de ce Rapport sur les Orientations Budgétaires.*

*Arrêtons-nous sur le Plan climat, intitulé « Une COP d'avance », mis en exergue par l'Exécutif. Nous en cherchons toujours la déclinaison dans les différentes orientations sectorielles ! Et il faudra certainement plus que des bornes électriques au bord des routes, des*

panneaux photovoltaïques sur le toit de quelques lycées ou quelques cars électriques pour répondre aux enjeux du réchauffement climatique et aux urgences qui en découlent.

Les groupes CGT et FSU considèrent que les moyens existent dans ce pays pour financer les investissements, l'emploi, la formation, la recherche, l'aménagement du territoire, les services publics... Enfermer les collectivités dans un carcan budgétaire et les mettre à la merci des marchés financiers n'est pas supportable. Une autre utilisation des richesses créées, des fonds publics, du crédit, de l'épargne et des profits des entreprises est possible afin de permettre de répondre aux besoins des populations et des territoires. C'est ce que devraient porter les régions notamment au sein de l'ARF.

Les groupes CGT et FSU voteront l'avis qui souligne à juste titre les incohérences et les zones d'ombre de ce Rapport sur les Orientations budgétaires.

## **Intervention de Claire DUNAND au nom du groupe CFE-CGC (2<sup>ème</sup> Collège)**

---

Les Orientations Budgétaires devant conduire à l'élaboration du Budget 2019 de la Région apparaissent comme déclinées de façon très volontariste, mais dans un style et une rédaction souvent hasardeux : « les départements Alpains ou plus reculés », « une culture urbaine ancestrale », « une charte signée par de grands acteurs régionaux », etc. Ces Orientations pourraient ainsi être qualifiées de quelque peu confuses, comportant beaucoup d'effet d'annonce ou d'affichage mais sans réels engagements précis, visibles et mesurables.

Par ailleurs, leur caractère complexe, parcellaire et fragmenté, ne permet pas, in fine, d'en distinguer clairement les axes directeurs majeurs.

L'explication répétée et convenue de la gestion supposée de l'ancienne majorité ou des contraintes financières inhérentes aux politiques budgétaires et fiscales des gouvernements successifs, ne peut plus servir de cadre fondateur et programmatique pour de nouvelles Orientations Budgétaires en 2019.

De même, la coloration écologique de certains objectifs stratégiques (le Plan Climat) mais sans référence à une croissance inclusive ne peut masquer l'absence du rappel et de l'approfondissement d'objectifs économiques sociaux, sociétaux et environnementaux fondamentaux comme :

- La nécessité d'une solidarité sur l'ensemble du territoire régional par un développement harmonieux et équilibré de toutes ses composantes, par la défense de l'égalité d'accès aux services publiques pour tous les citoyens, par le désenclavement des zones les plus isolées et par une juste répartition des aides et des soutiens aux projets d'infrastructures et au développement économique

- *La recherche, sans cesse renouvelée, de l'affermissement de la cohésion sociale et de la réduction de toutes les inégalités au sein de notre région.*
- *La lutte permanente contre les exclusions, la précarité, la désespérance et les replis identitaires ou communautaristes.*
- *Le maintien d'un niveau élevé d'ambition dans la lutte contre le chômage qui ne peut se résumer à l'accroissement des aides aux entreprises, mais doit bénéficier d'un programme global, transversal et pluriannuel, faisant l'objet d'un suivi régulier et d'un pilotage pertinent et réactif en particulier sur la déstabilisation de nombreux métiers par irruption du numérique.*

*Le souhait de la CFE-CGC est que le Budget 2019 fasse preuve de créativité, d'innovation et de persévérance dans la poursuite de ces différents objectifs, afin qu'effectivement, se développe dans notre région, le goût et l'envie d'y vivre ensemble.*

*En conclusion, la CFE-CGC votera l'avis présenté.*

## **Intervention de Stéphane GAVELLE au nom du groupe Force Ouvrière (2<sup>ème</sup> Collège)**

---

*Le groupe FO regrette que la perte de la compétence générale consacrée par la loi NOTRe ne permette plus à la collectivité Régionale d'intervenir autant que de besoin et dans tous les domaines participant à la cohésion et au développement harmonieux du territoire.*

*Avec l'ensemble du CESER, il regrette particulièrement que les Orientations Budgétaires 2019 se désengagent de politiques sociales indispensables et ne s'engagent pas plus avant sur les politiques portant sur la santé et l'environnement alors même que l'urgence d'agir dans ces domaines n'est plus à démontrer.*

*Conscient que le Rapport d'Orientations Budgétaires n'indique que des grandes tendances, le groupe FO souhaite que les futures étapes de la procédure budgétaire apportent une meilleure visibilité sur la réalité des engagements ainsi que leur tendance à la baisse ou à la hausse. Il espère que la mise en œuvre du Schéma régional d'aménagement du territoire sera l'occasion de réajuster, évaluer et engager des programmes concrets et chiffrés dans tous les domaines stratégiques. Il souhaite que chaque politique et chaque denier public engagé ait comme objectif final le bien-être de tous les citoyens de Provence Alpes côte d'Azur, sans exclusion.*

*Le groupe FO soutien et votera l'avis.*

## **Intervention de Vincent GOMEZ au nom de l'UNSA (2<sup>ème</sup> Collège)**

---

*L'UNSA bien évidemment votera l'avis du CESER car nous partageons complètement beaucoup des arguments mis en avant par nos collègues des autres organisations syndicales que je ne reprendrai pas ici pour ne pas faire des répétitions et/ou alourdir les débats.*

*L'UNSA regrette juste que contrairement aux autres Collèges, il n'y ait pas eu une intervention commune du 2<sup>ème</sup> Collège qui n'excluait pas d'autres expressions.*

## **Intervention de Didier SERNA au nom de la CFDT (2<sup>ème</sup> Collège)**

---

*La délégation CFDT a toujours incité les Exécutifs à se désendetter et les a soutenus dans cet objectif. Aussi, la délégation, regrette, qu'après plus de 2 ans de mandature, l'Exécutif ait abandonné cette ambition et reparte sur une trajectoire d'augmentation de la durée de remboursement de la dette.*

*La CFDT regrette que l'on ne voit pas dans ces Orientations Budgétaires la vision stratégique des priorités et des choix.*

*Les axes opérés nous font craindre que la Région réduise sa vision programmatique et prospective.*

*En ce sens la suppression des subventions à diverses associations, mette à mal des secteurs entiers de la vie économique qui sont le pilier de la cohésion sociale territoriale.*

*Au moment où des choix pour notre futur doivent être faits, pour une Méditerranée du futur il faut sortir d'une vision passéiste. Ce n'est pas en réduisant les crédits dans le secteur de l'environnement, ou des Parc Régionaux que nous allons changer de paradigme.*

*Concernant les recettes, la situation reste incertaine, même si une partie de la TVA, va se substituer à la DGF, cet impôt qui est le premier par ses rentrées, reste un impôt lié à la consommation donc à la conjoncture.*

*En ce sens l'avis reprend nos inquiétudes et traduit les travaux des Commissions sectorielles. Nous avons encore du chemin à faire pour mettre l'Évaluation des politiques publiques au cœur des préoccupations de la Région. Notre CESER doit devenir, à l'instar de certaines autres Régions, l'acteur des évaluations des politiques publiques et non limité à l'aspect financier.*

*La CFDT se retrouve dans cet avis et le votera.*

## Intervention de Serge DAVIN au nom des 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> Collèges

---

*S'ils notent avec satisfaction une amélioration, conforme à leurs vœux, d'une part dans la communication préalable des documents et d'autre part, la qualité de présentation générale du Rapport d'orientations Budgétaires 2019 avec la présence de deux élus (Xavier CACHARD et Robert BENEVENTI) et du Directeur général des services de la Région, les 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> Collèges ne peuvent que déplorer, très vivement et une fois de plus, l'absence trop fréquente des représentants du Conseil régional devant les commissions sectorielles amenées à examiner les différents aspects du ROB.*

*Tel a été le cas pour les réunions des Commissions : Emploi, Sport, jeunesse, vie associative, Développement soutenable, environnement, Relations internationales, Enseignement supérieur, recherche, innovation, Solidarité, santé, prévention, services publics, Agriculture, Aménagement du territoire, Formation professionnelle, apprentissage, Culture.*

*Cela est contraire aux engagements pris lors de la présentation générale du ROB devant la Commission des Finances (réunion du 9 Octobre 2018) les commissions « sectorielles » étant appelées à approfondir et préciser les différentes politiques définies et mises en œuvre par le Conseil régional.*

*Or, l'absence des représentants de l'Institution régionale est d'autant plus regrettable que, a contrario, dans les cas - hélas rares - où ils ont été présents (ex: Commissions « lycées », « Tourisme », « Transports »), le dialogue a réellement permis de répondre, dans un esprit constructif, aux interrogations et, le cas échéant, aux critiques ou aux propositions des conseillers du CESER.*

*Les 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> Collèges ne peuvent donc que reprendre les observations antérieurement formulées (cf. avis sur le ROB 2018) sur « le bien fondé et l'intérêt d'un exercice de consultation qui, tel qu'il se présente, ne semble pas répondre à l'esprit de ce que devraient être les orientations budgétaires ».*

*Pour 2019, les 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> Collèges notent en particulier, pour s'en féliciter, que la priorité autour du Plan Climat et la « COP d'avance » est très nettement affichée. Pour autant, les conséquences concrètes de ce choix politique fort n'apparaissent pas clairement. En effet, si dans une contrainte budgétaire encore renforcée, des crédits supplémentaires sont dégagés pour la poursuite de cette priorité, rien n'est dit sur les domaines dont les crédits seront diminués ou supprimés. Autrement dit: où seront pris les crédits désormais affectés à la « COP d'avance »?*

*Pour les 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> Collèges, le ROB est insuffisamment explicite sur certaines politiques de la Région. Dans le document communiqué les libellés très généralistes ou, au contraire parfois trop détaillés, ne permettent pas de dégager des objectifs clairs sur lesquels le CESER aurait pu et voulu apporter sa contribution dans le cadre d'un dialogue exigeant mais apaisé qu'appelle sa fonction d'assemblée consultative.*

*Il serait notamment intéressant que les éléments du contexte prennent également en compte les aspects sociaux et environnementaux.*

*Au surplus, l'examen des Orientations Budgétaires 2019 renvoie à 3 observations plus générales qui, selon les 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> Collèges, relèvent bien du rôle d'alerte du CESER.*

*- D'une part sur l'évaluation des politiques mises en œuvre, (largement évoquée dans les contributions des Commissions sectorielles) on rappelle que la loi a donné au CESER un rôle à jouer en la matière. Or à ce jour nous sommes toujours en attente...*

*- D'autre part, sur la question de la cohérence des politiques publiques mises en œuvre par les différentes collectivités et institutions publiques, cohérence à rechercher par une concertation dont on rappellera que, à côté et/ou en complément des formes légales (CTAP) -ou règlementaires, elle peut prendre la forme de contractualisations qui favorisent non seulement le dialogue mais aussi les partenariats actifs entre collectivités, institutions et autres partenaires publics ou privés.*

*Enfin, la définition et l'affirmation claire de politiques publiques coordonnées peut aussi permettre de mieux répondre aux attentes de la population d'une région qui, comme les 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> Collèges tiennent à le souligner, reste très mal placée au regard des taux d'inégalité sociale, de pauvreté et de chômage.*

*Les 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> Collèges voteront l'avis.*





27, Place Jules Guesde - CS 80255 - 13235 Marseille Cedex 02  
Téléphone : 04 91 57 53 00

e.mail : [ceser@maregionsud.fr](mailto:ceser@maregionsud.fr)  
Site web: [www.ceserpaca.fr](http://www.ceserpaca.fr)  
Site Newsletter : [ceser@regionpaca.com](mailto:ceser@regionpaca.com)